le 27/06/2022

Application agréée E-legalite.com

_DE-084-258400472-20220622-DEL22_18-DE

DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT D'AVIGNON

Siège : MAIRIE

L'ISLE sur la SORGUE



EXTRAIT DU REGISTRE

des

DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 22 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux et le 22 juin à 18 heures, le Comité Syndical s'est réuni dans les locaux de la Mairie de Cheval Nombre de Délégués Blanc sous la Présidence de Monsieur Christian MOUNIER, en exercice.....24 Président du SIECEUTOM. Nombre de Délégués Titulaires présents.....14 Membres présents : Titulaires: Mrs Philippe BATOUX, Roland CARLIER, Nombre de Délégués Christian MOUNIER, André ROUSSET, Franck AIMADIEU, Suppléants Présents......0 Etienne KLEIN, Michel RAOUX, Jean-Claude DOSSETTO, Marc DUVAL, Jean-Louis ROBERT. Robert Nombre de Délégués **TCHOBDRENOVITCH** votant......14 Mmes Nicole GIRARD, Sylvie GREGOIRE, Karine MOURET

Absents: Mr Pierre LORIEDO et Mme Sabine PLANEILLE

<u>Absents excusés</u>: Mrs Jean-Pierre PETTAVINO, Alain GAILLARD, Lionel GOMEZ, Philippe ROUX et Mmes Amélie JEAN, Angélique RIVOIRE, Laure ARNAUD et Séverine MAUGAN-CURNIER

Secrétaire de Séance : Mme Nicole GIRARD

N°22-18

OBJET: RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS 2021 – PARTIE TRAITEMENT

REÇU EN PREFECTURE

le 27/06/2022

Application agréée E-legalite.com

Vu les articles D.2224-1 et suivants du Code général des collectivités tel proposition de la collectivité de la collectivité

Considérant qu'il est fait obligation aux Collectivités Locales en charge du service public de prévention et de gestion des déchets de produire, dans les 9 mois suivant la fin de l'exercice, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ;

Considérant que ce rapport, présenté à l'assemblée délibérante, doit être tenu à la disposition du public ;

Après que l'ensemble de ce rapport ait été transmis aux délégués préalablement à la réunion du Comité syndical et exposé à l'assemblée;

LE COMITE SYNDICAL

Vu le rapport de Monsieur Christian MOUNIER

PREND ACTE du rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés présenté par le Président.

Certifié exécutoire par le Président compte tenu de sa transmission en Préfecture le :

Et de sa publication le :

Pour extrait conforme a Segistre des délibérations

Syndicat de Fraitement

des Orpresiden agères

Christian MOUNIER

En application de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nîmes (16, avenue Feuchères – CS 88010 – 30 941 Nîmes CEDEX 09 – Tél : 04 66 27 37 00 – Fax : 04 66 36 27 86 – greffe.ta-nimes@juradm.fr) dans un délai de deux mois à compter de la date du présent affichage.